



Adresse erronée de mon ordonnance pénal

Par **philippe94**, le **07/07/2009** à **15:20**

Bonjour, rnrn en 2007 j'ai eu une condamnation administrative pour conduite sous l'emprise de l'alcool, que j'ai honoré (622 euros d'amende + retrait du permis 3 mois et 15 jours), il y a 15 jours la douane de l'aéroport, m'informe que j'ai un avis de recherche, conclusion, j'ai eu aussi une condamnation judiciaire que je n'ai jamais reçue, après les démarches pour savoir pourquoi, le recommandé est retourné avec l'avis que je n'habitais plus à l'adresse indiquée, en fait l'adresse de l'ordonnance n'était pas la bonne (mon N° et le 1bis et il me l'on envoyé au 1), j'ai fait opposition à l'ordonnance, que me conseillez-vous de faire maintenant, cette situation peut-elle être considérée comme vice de procédure, dois-je obligatoirement prendre un avocat? rnrn Merci à vous tous d'avance